Loiret Nature Environnement

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

➲ Les enjeux de l'eau

➲ Les risques d'inondations

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Avis de l'association

Loiret Nature Environnement

Bassin Loire-Bretagne

Avec le soutien financier de :

agence de l'eau Loire-Bretagne

Région Centre-Val de Loire

Contexte

La France compte 12 bassins hydrographiques, 7 métropolitains et 5 en outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau.

Le bassin Loire-Bretagne occupe 28 % du territoire métropolitain. Plus de 13 millions d'habitants vivent sur ce territoire de 6800 communes, comprenant le bassin versant de la Loire et de ses affluents, les bassins de la Vilaine et des côtiers bretons et les bassins côtiers vendéens et du marais poitevin, soit 135.000 kilomètres de cours d'eau, et une façade maritime de 6 654 km de côtes.

La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation… sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Ainsi, depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques sur l'eau.

Le comité de bassin, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations et de l'État, à l'échelle du bassin hydrographique.

Afin d'élaborer le plan de gestion des eaux (ou Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau – SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2028 à 2033, le comité de bassin Loire Bretagne et l'État ont mené une consultation afin de **recueillir l'avis du public pour identifier ensemble les défis à relever sur les principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des risques d'inondation.** Les enjeux et les pistes d'action ont été détaillés dans deux documents mis à la disposition du public, portant sur des questions importantes du territoire.

Le comité de bassin et l'État devront **prendre en compte les avis récoltés** afin de pouvoir modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront **pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation**.

Avis de Loiret Nature Environnement
sur les enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne 2028-2033

Enjeu 1 – La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Dans un contexte de dérèglement climatique déjà tangible, la politique de l'eau doit devenir un levier central d'adaptation et d'atténuation. Le document soumis à consultation affiche des intentions louables, mais reste souvent flou dans sa rédaction, avec un manque de mesures concrètes. Pour répondre à l'urgence climatique, il est indispensable de dépasser les bonnes intentions pour engager des actions ciblées, mesurables, et équitables sur l'ensemble du territoire.

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) représentent une base pertinente pour construire une vision partagée et globale de la gestion de l'eau. Ils permettent de tisser un véritable réseau d'acteurs autour de démarches collectives, en phase avec les réalités locales. Ils nécessitent cependant des plans d'action concrets, avec des objectifs de résultats mesurables pour garantir leur réelle utilité. Il faut garantir la présence et l'animation de ces démarches là où elles sont encore absentes, en particulier dans les territoires non couverts par des SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et s'appuyer sur l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) de bassin en cours pour combler ces lacunes.
Concernant la gestion de crise lors de sécheresses, il est essentiel d'harmoniser les pratiques. Aujourd'hui, les différences entre préfectures dans la rédaction des arrêtés créent des inégalités d'accès à l'eau et d'efficacité des politiques. Une animation régulière des Comités des Usagers de l'Eau, est indispensable pour garantir un dialogue équilibré entre les parties prenantes, favoriser les solutions locales et valoriser les bonnes pratiques.

L'adaptation au changement climatique passe par une politique de l'eau structurée, cohérente, équitable et surtout territorialisée.

Enjeu 2 – La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Pour accompagner efficacement les transitions nécessaires face aux crises de l'eau et du climat, la connaissance doit devenir une véritable priorité stratégique.

On ne trouve que ce que l'on cherche : de nombreuses molécules ne sont pas recherchées dans les analyses de l'eau, et leur présence reste donc invisible. Il est indispensable d'élargir les protocoles de suivi, notamment sur les polluants émergents comme les PFAS, et d'investir dans la recherche pour identifier, expérimenter ou mettre en application des solutions concrètes de dépollution.

L'inventaire des zones humides actuellement en cours peut constituer un outil précieux s'il est pleinement exhaustif. Il doit pouvoir intégrer des études locales déjà réalisées, puis définir une stratégie de suivi rigoureuse permettant d'évaluer les pertes, les gains, et les pressions subies par ces milieux essentiels.

Pour diffuser les connaissances, l'Agence de l'eau doit renforcer son soutien vers des relais identifiés et crédibles auprès du grand public : collectivités, associations, réseaux éducatifs.

L'amélioration de la connaissance révèle l'ampleur des dégradations. Il faut donc aussi traduire les orientations en mesures efficaces avec des moyens concrets pour agir.

Enjeu 3 – Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

La gestion durable de l'eau suppose de renforcer les solidarités entre les territoires et les acteurs, dans un cadre lisible, cohérent et partagé. Cela pose d'abord la question de l'échelle pertinente de gouvernance. La décision de prioriser les usages au niveau local nous parait inquiétante. Un cadre au niveau du bassin doit perdurer pour éviter des choix incohérents ou contradictoires d'un territoire à l'autre.

Par ailleurs, les politiques territoriales devraient encourager la sobriété par des leviers fiscaux justes et efficaces. Il est urgent d'introduire une tarification progressive de l'eau, pénalisant les très gros consommateurs, et d'élargir la fiscalité à des usages non régulés, comme les piscines. Si les piscines creusées sont taxées à leur construction, cela ne concerne pas leur consommation d'eau et les piscines hors-sol remplies de façon saisonnière y échappent totalement.
Le cas des forages privés est également préoccupant : leur usage reste encore hors contrôle.

La gestion de l'eau doit donc s'appuyer sur une gouvernance à la bonne échelle, une fiscalité incitative et équitable, et une solidarité active entre territoires.

Enjeu 4 – La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

Face à l'intensification des pressions sur les milieux aquatiques et les sols, la restauration du cycle naturel de l'eau doit devenir un axe central et non négociable des politiques publiques. Cela implique une action en faveur des zones humides, des cours d'eau, des ripisylves et des paysages agricoles structurants, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'eau, la filtration des polluants, et la résilience face au changement climatique.

La logique « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) doit être revue en profondeur : aujourd'hui, la compensation reste insuffisante et rarement à la hauteur des pertes engendrées. Il est impératif de renforcer cette exigence, tout en donnant enfin une priorité réelle aux étapes d'évitement et de réduction, qui doivent primer sur toute logique de compensation.

Les zones humides, pourtant reconnues pour leurs fonctions écologiques majeures, sont encore trop souvent sacrifiées face aux projets d'artificialisation. Leur protection doit être renforcée, notamment en les intégrant systématiquement dans les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) afin de garantir leur protection dans les autres documents d'urbanisme.

Concernant les milieux aquatiques, les projets récents de « réarmement » de certains barrages pour maintenir ces seuils appellent à la vigilance. Il n'est plus possible de revenir sur les avancées obtenues en matière de continuité écologique. La priorité doit rester la restauration des dynamiques naturelles des cours d'eau et la suppression des obstacles obsolètes.

Enfin, la restauration des ripisylves, la plantation de haies et la valorisation des éléments naturels du paysage sont des leviers simples et efficaces. Ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau, à limiter l'érosion, à réduire le ruissellement, et à redonner à nos territoires une capacité naturelle de régulation hydraulique.

Enjeu 5 – La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Dans un contexte de tension croissante sur la ressource, la sobriété doit devenir le socle de toute politique de gestion quantitative de l'eau. Cette sobriété ne peut pas être décrétée : elle nécessite une véritable démarche pédagogique pour accompagner les changements de comportement et encourager la responsabilité collective. Les citoyens, les collectivités, les industriels et les agriculteurs doivent tous être parties prenantes de cette transition.

La sobriété doit devenir une priorité assumée, soutenue par des outils adaptés, des contrôles effectifs et une volonté politique claire.

Une tarification incitative, voire saisonnière, pourrait être réfléchie pour encourager la réduction des consommations et orienter les usages vers plus de sobriété.

Le développement de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) doit être fortement accéléré, notamment dans les secteurs industriels, où le potentiel d'économie est important.

Il est également indispensable de renforcer le contrôle des forages privés, qui restent aujourd'hui seulement déclaratifs. Il faut s'assurer de la conformité technique des ouvrages (profondeur, étanchéité, localisation), afin de préserver les captages stratégiques et éviter les pollutions des nappes.

Enjeu 6 – Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Alors que la pollution de l'eau par les pesticides et les nitrates reste à un niveau alarmant, il est incompréhensible de constater l'absence de résultats tangibles sur la baisse de ces pollutions, malgré des années d'alertes et d'objectifs affichés. L'enjeu est pourtant vital, tant pour la santé humaine que pour la préservation de la biodiversité.
Le changement des pratiques agricoles ne peut plus être repoussé à une prochaine génération d'agriculteurs : le modèle agricole doit être transformé en profondeur. La « loi du marché » ne suffit pas pour améliorer les pratiques agricoles et engager la transition agroécologique nécessaire pour réduire l'impact des pollutions agricoles sur l'eau, les sols, la santé et la biodiversité. Il faut des contraintes règlementaires et des incitations financières qui soutiennent réellement la prise de risque des agriculteurs dans cette transition, et le changement durable des pratiques. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) nous paraissent être un outil concret à déployer prioritairement sur toutes les zones vulnérables aux pollutions agricoles.
La qualité de l'eau est une priorité. Or, les dispositifs de protection des captages sont très insuffisants. Les périmètres de protection sont souvent trop restreints et les actions mises en œuvre dans le cadre des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) restent trop limitées et peu efficaces. Il est impératif de rendre ces dispositifs plus contraignants, mais aussi de garantir le versement régulier des aides aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui sont essentielles pour encourager les pratiques vertueuses sur le terrain.

Par ailleurs, les collectivités locales doivent s'engager plus fortement en matière de gestion foncière pour protéger la ressource à la source. L'achat de foncier dans les AAC, la mise en place de baux environnementaux, d'obligations réelles environnementales (ORE), ou encore de paiements pour services environnementaux sont autant d'outils concrets pour reprendre la main sur les pratiques agricoles autour des captages.

Enjeu 7 – La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Même si notre territoire est éloigné du littoral, nous sommes pleinement concernés par la préservation des estuaires et des milieux marins. La mer commence chez nous : les pollutions issues des activités terrestres finissent dans les fleuves, puis dans la mer. Il est donc essentiel de renforcer la solidarité entre l'amont et l'aval, en agissant localement pour réduire les pollutions diffuses, restaurer les milieux naturels et limiter l'artificialisation des sols.

Conclusion

Dans le cadre de la consultation sur les enjeux de l'eau, notre association salue un texte globalement ambitieux et relativement complet dans son diagnostic comme dans ses orientations. Toutefois, cet engagement affiché devra se traduire par des mesures concrètes intégrées au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Face aux constats préoccupants relatifs aux enjeux de l'eau sur le bassin, il est dès lors souhaitable que le prochain SDAGE inventorie des actions prioritaires à réaliser avant son terme et favorise leurs financements.

Nous souhaitons également que des indicateurs précis de résultats soient systématiquement associés aux objectifs définis. Sans outils de suivi clairs et mesurables, l'ambition risque de rester symbolique. Il est donc essentiel que cette planification soit accompagnée d'une réelle capacité d'évaluation, afin de garantir la transparence, la redevabilité des acteurs et l'efficacité des actions engagées.

Avis de Loiret Nature Environnement sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne 2028-2033

Enjeu 1 – Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues…) ?

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), qui regroupe la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques d'inondation, est un levier pertinent pour renforcer la résilience des territoires. Toutefois, sa mise en œuvre initiale a souffert d'un manque d'accompagnement, ce qui a freiné son efficacité. Il est impératif de renforcer l'accompagnement des collectivités, notamment en formant et informant les élus et collectivités qui portent désormais ces compétences.

La gestion des risques d'inondation nécessite une approche cohérente à l'échelle du territoire. Si la compétence GEMAPI revient aux EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), certaines démarches en matière de prévention des inondations dépendent, toutefois, de territoires différents définis sur des bassins, par exemple au niveau communal. La prise de compétence intercommunale nécessite alors une harmonisation de toutes les démarches à cet échelon administratif, comme la définition de Plans intercommunaux de sauvegarde. Cela permettra aussi l'amélioration de la solidarité entre communes. De plus, il est essentiel d'informer la population sur l'utilisation de la taxe GEMAPI et de rendre compte des actions réalisées avec ces fonds.

La réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises et les particuliers est indispensable pour les accompagner dans la réduction de leur exposition au risque et faciliter le retour à la vie normale après une catastrophe.

La continuité des services publics et la résilience des infrastructures doit aussi être assurée.

Enjeu 2 – Comment mieux maitriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

La gestion des risques d'inondation doit impérativement être intégrée à la planification urbaine, en tenant compte des enjeux du changement climatique et de la gestion de l'eau pluviale.

La priorité doit être donnée à la préservation et à la restauration des espaces naturels qui jouent un rôle essentiel dans l'absorption des eaux de pluie, comme les zones d'expansion de crues et zones humides. Les solutions naturelles doivent être systématiquement cartographiées, intégrées et protégées dans les documents d'urbanisme. Il est crucial d'identifier et de maintenir ces espaces, qui agissent comme des régulateurs naturels des crues, tout en prévenant l'artificialisation des sols.

De plus, il est impératif que les aménagements futurs sur les territoires soumis au risque inondation intègrent, dès leur conception, des solutions de gestion intégrée de l'eau pluviale (GIEP). Cela inclut des dispositifs comme les toitures végétalisées, les bassins ou les noues d'infiltration, qui permettent de gérer efficacement l'eau de pluie tout en limitant le ruissellement et les risques d'inondation. Les documents d'urbanisme, y compris les PPR (plan de prévention des risques), doivent imposer ces pratiques pour garantir que les nouveaux projets d'aménagement prennent en compte de manière proactive les risques liés à l'eau.

Enjeu 3 – Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée des nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

La connaissance précise et actualisée des phénomènes d'inondation est essentielle pour mieux anticiper les risques et protéger les populations. Il est crucial de prendre en compte les retours d'expérience, comme les photos aériennes ou satellites réalisées lors des précédents événements d'inondation, et de tenir compte de l'impact de l'artificialisation pour mieux cartographier le risque. Il est indispensable de mettre à jour régulièrement ces connaissances afin de suivre l'évolution des phénomènes.

La connaissance des nappes phréatiques et des sols nécessite une attention accrue. L'intensification du réseau de piézomètres peut permettre de mieux comprendre la saturation des sols en eau et anticiper les risques d'inondation dus aux débordements de nappes ou de phénomènes très spécifiques comme dans le val orléanais où des échanges d'eau peuvent se produire dans le réseau karstique.

Le suivi du trait de côte est également primordial, surtout face à l'érosion littorale amplifiée par le changement climatique. Il est impératif de surveiller régulièrement son évolution pour pouvoir anticiper et adapter les activités littorales en conséquence. Les zones sensibles doivent être identifiées et cartographiée, et les activités qui y sont exercées doivent pouvoir être relocalisées en fonction des prévisions d'évolution à moyen et à long terme.

Enjeu 4 – Comment informer sur les risques d'inondation ?

Informer sur les risques d'inondation est une condition essentielle pour renforcer la résilience des territoires. Il est indispensable de cibler les zones à risques et les populations directement concernées. L'adaptation de la population aux risques encourus passe aussi par une communication de proximité, claire et répétée, qui permette à chacun de comprendre les dangers auxquels il est exposé, les comportements à adopter et les dispositifs de prévention existants.

Conclusion

En conclusion, bien que les enjeux et éléments présentés dans cette consultation soient utiles pour amorcer une prise de conscience collective sur les risques d'inondation, ils demeurent insuffisants en termes d'ambition et d'opérationnalité. Une grande part de l'effort est concentrée sur la sensibilisation, mais il manque cruellement une véritable intégration de solutions techniques concrètes.

Il est impératif de renforcer la prise en compte des solutions fondées sur la nature, notamment les zones d'expansion de crues et les écosystèmes naturels, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation des risques d'inondation. Ces solutions sont non seulement plus durables, mais elles permettent également d'augmenter la résilience des territoires face aux crises climatiques à venir.

Par ailleurs, la question des enjeux littoraux, avec l'évolution du trait de côte et la relocalisation des activités vulnérables, doit être abordée avec plus de détermination. Les impacts du changement climatique exigent une anticipation forte des zones littorales à risque, une réflexion sur les modalités de relocalisation des activités économiques et résidentielles, et des moyens pour la sensibilisation qui favorisera son acceptabilité.